

### Questions orales

#### LE NOMBRE DE WAGONS-TRÉMIES UTILISÉS

Question n° 1546—**M. Masniuk**:

1. Combien de wagons-trémies à céréales sont présentement utilisés a) par le CN, b) par le CP?

2. Quelles sont les voies principales utilisées pour ces wagons-trémies a) par le CN, b) par le CP?

3. Quel est le nombre maximum de wagons-trémies à céréales qui peuvent circuler sur ces voies principales?

4. Le gouvernement juge-t-il la capacité actuelle suffisante et, dans la négative, quelles mesures entend-il prendre pour corriger la situation?

(Le document est déposé.)

#### LES AMBASSADES ET LES CONSULATS AU CANADA

Question n° 1735—**M. Stewart (Okanagan-Kootenay)**:

Combien d'ambassades et de consulats y a-t-il au Canada, quels sont les pays représentés et quelle est l'adresse de chaque ambassade et de chaque consulat?

(Le document est déposé.)

● (1410)

**M. Orlikow**: Monsieur l'Orateur, j'ai une série de six questions, n°s 1182 à 1187, au sujet d'Air Canada inscrites au *Feuilleton* depuis le 26 février, c'est-à-dire depuis une dizaine de semaines. Je me demande si on pourrait faire quelque chose pour faciliter l'obtention des réponses. Ces questions ne sont pas tellement difficiles.

## QUESTIONS ORALES

### LES PRIX DE L'ALIMENTATION

#### LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE RÉVISION—LE MANDAT—LA QUESTION DES RAPPORTS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition)**: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il peut nous donner maintenant une date précise pour la création de la Commission des révisions des prix de l'alimentation puisqu'il y a plus d'un mois que le comité a présenté son rapport provisoire et dix jours environ que le ministre a annoncé son intention de créer cette commission. Le ministre peut-il nous indiquer une date précise, ou a-t-il du mal à trouver des membres pour siéger à cette commission plutôt inutile?

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations)**: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune difficulté à trouver des personnes pour siéger à cette commission. On n'a pas encore mis au point la liste des membres; c'est pourquoi je ne suis pas à même de donner une date précise pour les nominations officielles.

**M. Stanfield**: Le ministre pourra peut-être nous dire si cela se fera cette année ou l'année prochaine. Pourrait-il nous dire si le mandat de la commission comportera des directives relatives aux coûts, aux bénéfices et aux augmentations de prix, ou si la commission devra établir ses propres directives à la suite de recherches longues et laborieuses?

**M. Gray**: Monsieur l'Orateur, le mandat de la commission figurera dans le décret du Conseil qui nommera les

[M. Haliburton.]

commissaires, mais je peux renvoyer mon honorable ami à ma déclaration d'il y a quelques jours concernant la commission projetée.

**M. Stanfield**: C'est précisément parce que j'ai lu la déclaration de l'honorable représentant que j'ai posé la question.

**Des voix**: Oh, oh!

**M. Stanfield**: Compte-t-on autoriser les membres de la Commission à faire des rapports minoritaires ou individuels s'ils jugent opportun de le faire ou devront-ils agir de concert? Je pose la question surtout parce que, sauf erreur, le ministre a l'intention de charger la Commission de représenter les différents points de vue au pays.

**M. Gray**: Je devrai me renseigner davantage à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'en général les rapports seront ceux de la Commission.

#### COMMISSION DE RÉVISION—LA QUESTION DES RAPPORTS—LE SORT DU COMITÉ SPÉCIAL

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est)**: Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, permettez-moi de demander au ministre si, conformément aux recommandations du comité parlementaire, la Commission de révision des prix lui sera comptable par l'entremise du Parlement, et sinon, pourquoi pas.

**L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations)**: Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé qu'en vue de confirmer l'indépendance de la Commission, celle-ci pourra publier ses rapports directement et les mettre à la disposition du Parlement, du public et du gouvernement, sans avoir forcément à les soumettre d'abord au ministre avant de les distribuer aux intéressés. Cette formule serait tout à fait conforme à l'esprit de la recommandation du comité selon laquelle la Commission devrait être indépendante.

**M. McGrath**: Puisque le ministre a circonvenu le Parlement en recourant à la loi sur les enquêtes et comme cette loi n'accordera ni plus ni moins de pouvoir à la Commission qu'au comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, rendant par le fait même ce comité spécial superflu, puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de maintenir le comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, et compte tenu de cette superfluité flagrante, si ce comité se verra confier un nouveau mandat?

**M. Gray**: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas circonvenu le Parlement en annonçant sa décision d'agir dans le cadre de la loi sur les enquêtes. La loi sur les enquêtes a été adoptée par le Parlement et le gouvernement se sert d'un pouvoir que celui-ci lui a déjà consenti.

**Des voix**: Bravo!

**M. Gray**: Précisément, monsieur l'Orateur, cette commission jouira de pouvoirs étendus et profonds en vertu de la loi sur les enquêtes. J'invite le député à prendre la peine de lire la loi sur les enquêtes et il verra ce que je veux dire.

**Des voix**: Bravo!

**M. Gray**: De plus, monsieur l'Orateur, si je puis bénéficier de 30 autres secondes...